

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Sélection d'un(e) Ingénieur/Architecte expert(e) en constructions pour la coordination, supervision technique et suivi des travaux de construction du CNATAC à Bobo-Dioulasso (Burkina-Faso), à valoir sur le Programme « RENFORCEMENT DES COMPETENCES TECHNIQUES ET ENTREPRENEURIALES DES ARTISANS BURKINABE PAR LA MISE EN PLACE D'UN CENTRE NATIONAL D'APPUI A LA TRANSFORMATION ARTISANALE DU COTON (CNATAC) » financé par AICS

1. Référence :

AID11404.02.04/AMI/01/2022

2. Procédure

Simplifiée au sens des PRAG (guide pratique des procédures contractuelles applicables à l'action extérieure de l'Union européenne). Sur la base des candidatures reçues, seulement les candidats éligibles seront invités à présenter une offre pour ce marché. Au moins 3 candidats seront invités à la procédure. Si les manifestations d'intérêt reçues seront plus que 3, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de sélectionner les meilleurs candidats selon les critères de sélection décrits ci-dessous au point 14. Au cas où les manifestations d'intérêt reçues seront inférieures à 3, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de procéder à la sélection des candidatures éligibles même si au nombre inférieur de 3 ou d'inviter d'autres opérateurs économiques à la procédure simplifiée jusqu'à atteindre 3 opérateurs.

3. Intitulé du programme

« RENFORCEMENT DES COMPETENCES TECHNIQUES ET ENTREPRENEURIALES DES ARTISANS BURKINABE PAR LA MISE EN PLACE D'UN CENTRE NATIONAL D'APPUI A LA TRANSFORMATION ARTISANALE DU COTON (CNATAC) », AID 011404.

4. Financement

Les services objets du présent avis à manifestation d'intérêt sont financés par l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement (AICS) à valoir sur le Programme « RENFORCEMENT DES COMPETENCES TECHNIQUES ET ENTREPRENEURIALES DES ARTISANS BURKINABE PAR LA MISE EN PLACE D'UN CENTRE NATIONAL D'APPUI A LA TRANSFORMATION ARTISANALE DU COTON (CNATAC) » AID 011404.

5. Pouvoir adjudicateur

L'Agence Italienne pour la Coopération au Développement (AICS) - Siège de Ouagadougou

6. Type de marché

Services.

7. Prix du marché

Marché à prix forfaitaire, avec ventilation du budget pour les missions sur le terrain au Burkina-Faso.

8. Description du marché

Le projet AID 11040, nommé « RENFORCEMENT DES COMPETENCES TECHNIQUES ET ENTREPRENEURIALES DES ARTISANS BURKINABE PAR LA MISE EN PLACE D'UN CENTRE NATIONAL D'APPUI A LA TRANSFORMATION ARTISANALE DU COTON - CNATAC- », est financé par l'Agence Italienne de Coopération au Développement (dorénavant AICS) et exécuté par le Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises du Burkina Faso (dorénavant aussi MDICAPME).

D'une durée de trois ans, ce projet s'inscrit dans les priorités cadre du Plan National de Développement Économique et Social (PNDES 2016-2020) du Burkina et vise à contribuer au « développement du secteur artisanal compétitif, à fort valeur ajoutée et créateur d'emplois décents » (PNDES, Objectif Spécifique 2.2).

La construction, l'équipement et le fonctionnement d'un Centre National d'Appui à la Transformation Artisanale du Coton (CNATAC) visent au renforcement des compétences techniques et entrepreneuriales des artisans burkinabè, à l'amélioration de la qualité des produits textiles, à la création d'emplois dignes, équitablement rémunérés, tout en respectant l'environnement.

Dans le cadre de ce projet, il se rend nécessaire de sélectionner un(e) Ingénieur /Architecte (ou Cabinet d'Ingénieurs et/ou Architectes) expert(e) en constructions pour appuyer les autorités locales (MDICAPME) et l'AICS dans la coordination, la supervision technique et le suivi des activités de construction prévues dans le projet. La conception du projet de construction est remise à un Cabinet local, sous la coordination du MDICAPME.

La construction sera réalisée à Bobo Dioulasso, deuxième ville du pays et capitale de la région des Hauts-Bassin, classée comme la première région productrice dans le pays. Néanmoins, la coordination du Projet restera à Ouagadougou au sein de la Direction Générale de l'Artisanat du MDICAPME.

Des missions sur le terrain, à Bobo-Dioulasso comme à Ouagadougou, sont à prévoir durant la durée du contrat.

9. Budget maximal

61.522,42 Euro hors TVA¹

10. Date prévue pour l'invitation à soumettre l'offre

Mai 2022. La période de mise en œuvre des tâches est de juin 2022 à la fin d'exécution du projet. Le marché sera composé d'une « phase I » et d'une « phase II ». La « phase I » aura lieu du début du marché, en juin 2022, jusqu'à la fin officielle du projet, le 31 mars 2023. Une « phase II » est à prévoir, pour permettre aux travaux de construction d'aboutir à leur conclusion. Toutefois, la prorogation du projet n'ayant pas encore été approuvée, la réalisation de la « phase II » doit donc être considérée comme subordonnée à l'approbation de l'extension temporelle du projet.

11. Informations additionnelles

La participation est ouverte à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] qui sont établies dans un État membre de l'Union européenne.

12. Motifs d'exclusion

Dans le cadre de l'offre, les soumissionnaires doivent présenter une déclaration signée (incluse dans le bordereau de soumission annexé au présent avis) par laquelle ils attestent qu'ils ne se trouvent dans aucune des situations d'exclusion visées dans la section 2.6.10.1 du Guide pratique des procédures contractuelles applicables à l'action extérieure de l'UE (PRAG).

Les soumissionnaires figurant sur les listes des personnes, groupes et entités faisant l'objet de mesures restrictives de l'UE (voir section 2.4. du PRAG) au moment de la décision d'attribution ne peuvent se voir octroyer le marché.

13. Sous-traitance

Le recours à la sous-traitance n'est pas autorisé.

¹ Les frais de mission – inclus dans le montant du budget maximal – ne sont pas assujettis à TVA. La somme indiquée correspond à la valeur totale du marché, de son commencement jusqu'à la fin des travaux de construction du CNATAC. Ce montant considère donc la prorogation du projet afin de permettre l'achèvement des travaux et est subordonné à l'extension de la durée du projet. Pour cette raison, la somme de 61.522,42 Euro devra être reconsidérée dans le cas où le projet s'achèverait à la date initialement prévue du 31 mars 2023.

14. Critères de sélection

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux soumissionnaires. Si une manifestation d'intérêt est soumise par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble.

1) Capacité économique et financière du soumissionnaire

Le soumissionnaire doit prouver que ses capacités économiques et financières sont appropriées pour l'exécution du projet ; il doit, sous peine d'exclusion, prouver d'avoir réalisé au cours des trois dernières années un chiffre global d'affaires moyen au moins égal à 50.000 € (estimation de la valeur de la prestation, après déduction des frais de mission estimés du montant du budget maximal) [Réf. Point 9 Budget Maximal].

Si le soumissionnaire est un organisme public, des informations équivalentes doivent être fournies. La période de référence qui sera prise en compte correspond aux trois derniers exercices clos.

2) Capacité professionnelle du soumissionnaire

En considérant les restrictions de mouvement et de travail déterminées par la pandémie de COVID-19 (notamment durant les années 2020-2021), la période de référence qui sera prise en compte correspond aux cinq années précédant la date limite de soumission (de 2017 à 2022). Le soumissionnaire devra prouver d'avoir au moins **trois (3) expériences de travail en tant que consultant/fournisseur de services dans des domaines en rapport avec le présent marché, à savoir Assistance Technique spécialisé dans le secteur des constructions / génie civile dans des Pays en voie de développement.**

Le soumissionnaire doit être titulaire d'un **certificat d'aptitude professionnelle correspondant aux besoins du présent marché, tel que l'inscription à l'ordre des ingénieurs et/ou des architectes.**

3) Capacité technique du soumissionnaire

En considérant les restrictions de mouvement et de travail déterminés par la pandémie de COVID-19 (notamment durant les années 2020-2021), la période de référence qui sera prise en compte correspond aux cinq années précédant la date limite de soumission (de 2017 à 2022). Le soumissionnaire doit prouver que, dans les cinq années qui précèdent :

- i) Il a exécuté au moins **deux (2) projets de planification et/ou supervision dans le domaine des constructions ou infrastructures dans le cadre de projets / programmes de coopération au développement ;**
- ii) Il a fourni des services dans le cadre d'au moins **un (1) marché dont le budget était au moins équivalent à celui du présent marché.**

Entités pourvoyeuses de capacités

Le pouvoir adjudicateur considérera l'expérience cumulative du consortium (membres + chef de file) comme expérience demandé.

15. Date limite de réception des manifestations d'intérêt

La date limite de réception des manifestations d'intérêt est le 12 mai 2022 à 16h00².

Les manifestations d'intérêt envoyées après la date susmentionnée ne seront pas prises en compte.

16. Présentation des manifestations d'intérêt et renseignements à fournir

Le soumissionnaire doit soumettre les documents suivants :

1. Présentation générale du soumissionnaire/consortium (max 2 pages) ;
2. Formulaire de soumission en Annexe 1 au présent avis, signé et cacheté.

Les manifestations d'intérêt doivent être présentées au moyen du bordereau type de soumission pour les procédures simplifiées, dont le format (annexé) et les instructions doivent être strictement respectés.

Les manifestations d'intérêt doivent être soumises par la poste, par messagerie ou en main propre directement dans les locaux du pouvoir adjudicateur à :

Agence Italienne pour la Coopération au Développement (AICS)

Siège de Ouagadougou

Avenue du Président Saye Zerbo, n. 697

01 B.P. 3432 Ouagadougou 01

ouaga@pec.aics.gov.it

17. Langue de travail

Le français sera utilisé dans toute communication écrite relative au présent appel d'offres et au présent marché. Un niveau C1 ou plus d'italien est indispensable.

² Heure de Ouagadougou

18. Informations additionnelles et contacts

Tous les documents nécessaires à la formulation de la manifestation d'intérêt sont disponibles en pièce jointe.

R.U.P. de cette procédure est M. Domenico Bruzzone, qui peut être contacté pour toute demande de clarification à domenico.bruzzone@aics.gov.it (veuillez mettre en copie Mme Claudia Meloni dans le mail : claudia.meloni@aics.gov.it) avant le 03 mai 2022.

19. Protection des données

Le traitement des données à caractère personnel relatives au présent appel à manifestation d'intérêt par le pouvoir adjudicateur a lieu conformément à la législation nationale de l'État du pouvoir adjudicateur.

Le responsable du traitement des données à caractère personnel effectué au sein de AICS Ouagadougou est le Directeur du Bureau Régional, M. Domenico Bruzzone.

20. Base juridique

Règlement (UE) n° 236/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 établissant des règles et procédures communes pour la mise en œuvre des instruments de l'Union pour le financement de l'action extérieure et Décret du Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale (MAECI) n. 192 du 02/11/2017 (Règlement portant les directives générales pour régir les procédures de choix du contractant et l'exécution du contrat à exécuter à l'étranger conformément à l'art. 1 alinéa 7 du Code des marchés publics italien).

Il est précisé que cet avis n'engage en rien l'AICS, qui se réserve par conséquent le droit de suspendre, de modifier ou d'annuler la procédure relative à cet appel à manifestation d'intérêt, ainsi que toute décision relative à l'activation de la procédure simplifiée ultérieure et éventuelle, sans que les sujets qui se sont déclarés intéressés à y participer puissent faire valoir quelque prétention ou droit que ce soit, pas même à titre de dédommagement.

Le candidat retenu, adjudicataire du marché (après le déroulement de la procédure simplifiée), sera soumis aux obligations en matière de transparence de l'administration publique selon la Loi Italienne.

Cet appel à manifestation d'intérêt est publié avec l'autorisation du directeur du Bureau Régional de l'AICS Ouagadougou.

Ouagadougou, le 21 avril 2022


Le Directeur du Bureau Régional
de l'AICS Ouagadougou
Domenico BRUZZONE

6/6